Fiche Signalétique

PROVON® Antibacterial Perineal Wash

Version	Date de révision:	Numéro de la FS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/03/2015	70193-00001	Date de la première parution: 03/03/2015

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : PROVON® Antibacterial Perineal Wash

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : GOJO Industries, Inc.

Adresse : One GOJO Plaza, Suite 500
Akron OH 44311

Téléphone : 1 (330) 255-6000

Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-800-424-9300 CHEMTREC

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Soins de la peau

Restrictions d'utilisation : Ceci est un produit de soins personnels ou un produit cosmétique qui est sans danger pour les consommateurs et d'autres utilisateurs lors d'une utilisation normale et raisonnablement prévisible. Les cosmétiques et les autres produits de consommation, spécifiquement définis par des réglementations de par le monde, sont exemptés de l'exigence d'une fiche signalétique pour le consommateur. Même si ce produit n'est pas considéré comme dangereux, cette fiche signalétique contient des renseignements précieux et importants pour la bonne manipulation et la bonne utilisation du produit dans des espaces de travail industriel aussi bien que dans le cadre des expositions inhabituelles ou involontaires, tels que des grands déversements. Cette fiche signalétique doit être conservée et disponible aux employés et à d'autres utilisateurs de ce produit. Pour des conseils concernant spécifiquement l'utilisation prévue, veuillez vous rapporter aux renseignements fournis sur l'emballage ou sur la notice.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	liquide
Couleur	Limpide à légèrement trouble, incolore, jaune
Odeur	floral
Résumé des risques	Aucun risque physique connu ou risque pour la santé connu.

Statut régulatoire selon le SIMDUT : Ce produit, cette matière ou cette substance ne sont pas considérés comme étant un produit contrôlé SIMDUT selon les paragraphes 33 à 66, Partie IV du CPR.

Effets potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet significatif n'est à craindre lors d'une exposition unique à court terme.

Peau : Aucune irritation significative n'est à craindre lors d'une exposition unique à court terme.

Yeux : Aucune irritation significative n'est à craindre lors d'une exposition unique.

Ingestion : Aucun effet significatif n'est à craindre lors d'une exposition unique à court terme.

Condition médicale aggravée : Inconnu.

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

ACGIH Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0.1 % n'est identifié comme cancérogène ou potentiellement cancérogène par l'ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Aucun ingrédient dangereux

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.

En cas d'ingestion	:	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Protection pour les secouristes	:	Des précautions spéciales ne sont pas nécessaires aux secouristes.
Avis aux médecins	:	Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Poudre chimique d'extinction Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inadéquats	:	Inconnu.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone Oxydes métalliques
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Évacuer la zone.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter tout déversement dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	:	Absorber avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances restantes du déversement a l'aide d'un absorbant approprié. Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique	:	Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
Ventilation locale/totale	:	N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
Conseils pour une manipulation sans danger	:	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Conditions de stockage sures	:	Garder dans des contenants proprement étiquetés. Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
Matières à éviter	:	Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique	:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains

Remarques	:	Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Protection des yeux	:	Porter les équipements de protection individuelle suivants: Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	:	Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
Mesures d'hygiène	:	S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	Limpide à légèrement trouble, incolore, jaune
Odeur	:	floral
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	4.5 - 7.0
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Sans objet
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1 g/cm3
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Sans objet

Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Cette substance ou mélange n'est pas classifiée comme auto-réactive.
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	10 - 20 mm2/s (20 °C)
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Conditions à éviter	:	Inconnu.
Produits incompatibles	:	Oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau: Non répertorié selon les informations disponibles.
Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation: Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus	:	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	:	Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation Internationale

UNRTDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.
(Triclosan)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Triclosan)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Code IMDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Triclosan)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Triclosan)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : oui (Triclosan)

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification selon le SIDMUT : Non contrôlé.

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

REACH	:	Tous les ingrédients (pré-)enregistrés ou exemptés.
TSCA	:	Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont soit inscrites à l'inventaire TSCA ou sont en conformité avec une exemption de l'inventaire TSCA.
DSL	:	Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes à la LCPE 1999 et au RRSN et sont exemptés ou non de l'inscription sur la Liste canadienne intérieure des substances (DSL).
AICS	:	Tous les composants sont listés ou dispensés.

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon), ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taïwan), TSCA (É.-U.)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique	:	Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F